

Avis de Course

XPO LASAGNA CUP

LA ROCHELLE NAUTIQUE
Les 15 et 16 avril 2023

Grade 5C
En baie de La Rochelle

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les règlements fédéraux, disponibles sur le [site fédéral](#)
- 1.3 les règles de classe des séries inscrites,
- 1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de course
- 1.5 Le lien pour s'abonner au groupe WhatsApp est : <https://chat.whatsapp.com/BWPDfYcbPihBiSvjQkOn9W>
- 1.6 L'annexe T-Conciliation s'appliquera.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à 18h30 le 14 avril 2023.
- 2.2 La publication des IC sous forme électronique répondra aux exigences d'affichage des prescriptions fédérales.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [XPO LASAGNA CUP \(15 et 16 avril\) - La Rochelle Nautique](#), bouton « tableau officiel ».

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable [sous ce lien](#).
- 3.2 [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Accès au site de la compétition et participation :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'accès au site de la compétition et la participation à l'ensemble de la manifestation est soumis aux prescriptions sanitaires.

La Rochelle Nautique se réserve le droit de faire évoluer ces prescriptions en suivant l'évolution des règles nationales.

L'épreuve est ouverte à tous

- 4.1 les bateaux figurant à la table de handicap intersérie dériveurs pour le classement IND
- 4.2 les bateaux figurant à la table de handicap intersérie catamaran pour le classement INC
- 4.3 les monotypes habitables. Un classement séparé sera fait pour les séries comptant plus de 4 inscrits. A la publication du présent avis de course, les Classes J80, J70 et Surprise sont pressenties.
- 4.4 les bateaux jaugés en OSIRIS Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6,20m. Les bateaux inscrits sur les listes Osiris fédérales mais ne disposant pas de carte OSIRIS seront classés en classe libre séparément ou, s'ils sont moins de 10, en expérimental.
- 4.5 les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.6 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.6.1 Pour les concurrents
 - 4.6.1.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - 4.6.1.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - 4.6.1.2.1 la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - 4.6.1.2.2 ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - 4.6.1.3 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - 4.6.1.3.1 un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - 4.6.1.3.2 un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - 4.6.1.4 pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.6.1.5 une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
 - 4.6.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.7 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [INSCRIPTION XPO LASAGNA CUP](#) .
- 4.8 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, et en réglant les droits requis, jusqu'au 13 avril 2023 à 20h00.
- 4.9 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.10 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
 - au plus tard le 13 avril à 20h
 - prévenir l'organisateur par mail à contact@larochellenautique.com, payer les droits et fournir une preuve du règlement
 - appuyer la demande d'inscription d'un appel téléphonique à l'organisateur ou au Comité de course.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 12/04/2023	Droits après le 12/04/2023
INC ou IND solitaire	16 €	20 €
INC ou IND double	32 €	40 €
Osiris et Monotypes	36 €	45 €

Sont inclus :

- La participation à l'animation Voile Radio Commandée sur la cale de mise à l'eau des associations, au retour à terre les 15 avril 2023 (inscription sur la page de la régata : [XPO LASAGNA CUP](#))
- La Lasagne Party le 15 avril 2023 à 18h30 (inscription pour le concours de lasagnes/tiramisu sur la page de la régata : [XPO LASAGNA CUP](#))
- La Remise des Prix le 16 avril 2023

Autres frais : Sans objet

6 PUBLICITE

- 6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve consistera en une série de courses à suivre. L'organisateur vise un nombre maximum de 8 courses pour l'événement.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	Lieu	De	À
14 avril 2023	XPO 20 Rue du Tourmentin, 17000 La Rochelle	17h00	18h30
15 avril 2023	La Rochelle Nautique	7h30	9h00

8.2 Courses

Date	Toutes classes
15 avril 2023	Courses
16 avril 2023	Courses

8.3 Nombre maximum de courses :

Classe	Nombre
INC	8
IND	8
Osiris	4
Monotypes	8

8.4 L'heure du briefing skipper est fixée à :

Date	Toutes classes	Lieu
15 avril 2023	9h00	La Rochelle Nautique
16 avril 2023	10h00	La Rochelle Nautique

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

Date	Osiris	Monotypes	IND	INC
15 avril 2023	11h00	À suivre	12h00	À suivre
16 avril 2023	11h30	A suivre	13h00	A suivre

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

8.7 L'animation Voile Radio Commandée sera organisée devant la cale de mise à l'eau des associations

8.8 Le repas Lasagne Party sera organisé dans les locaux de La Rochelle Nautique le 15 avril à partir de 18h30. Un concours de tiramisu sera organisé pendant ce repas.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Pour les classes où il est exigé (en particulier la classe Osiris), chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide pour la durée de l'événement.

10 LIEU

10.1 L'Annexe Zone de Course fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type parcours construit pour les INC et les IND. Si les conditions météo le permettent, le Comité de Course pourra remplacer une des courses par un raid entre les bouées de balisage du pertuis.

Les parcours seront de type parcours construit ou parcours côtier pour les Monotypes habitables.

Les parcours seront de type parcours côtier pour les Osiris.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

13.3 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au comité au plus tard au briefing coureurs. Leur moyen d'identification sera précisé aux Instructions de Course.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

La proclamation des résultats aura lieu aussi tôt que possible après le retour de mer.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

contact@larochellenautique.com
05-46-44-49-20

ANNEXE « ZONE DE COURSE »

ZONES QUI SONT DES OBSTACLES



Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic, notamment :

- **Pour les Cargos:** dans le chenal d'accès entre le port de La Pallice (y compris les abords du nouveau port de pêche) et la bouée de Chauveau.
 - **Pour les bateaux à moteur** depuis le port de La Rochelle-Ville jusqu'à 1 mille ½ au large de la Tourelle Richelieu.
 - Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités.
- Pour les Cargos, cette règle s'applique au moment où la route du cargo prolongée d'une distance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier.

Zone à l'ouest du Port des Minimes et du Phare du Bout du Monde

Cette Zone recèle des sondes de 1m70 ou inférieures. Il est recommandé aux navigateurs de contourner la bouée ouest des Minimes avant de faire route vers l'ouest ou le sud.

Zones dangereuses à la navigation :

- Dépôt de dragage au Sud de la Tourelle du Lavardin : compte tenu des sondes négatives de cette zone balisée par une bouée cardinale Est et une bouée cardinale Sud, il est recommandé aux navigateurs de ne pas s'engager dans cette zone
- Filières à moules de la Pointe d'Arcay : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 2,7MN dans l'Ouest Sud-Ouest de la pointe d'Arcay
- Filières à moules de Chatellaillon : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 1.2 nautiques au large de la pointe de Chatellaillon.